



APPEL A PROJETS 2012-2013

CONTEXTE

L'Appel à projets s'inscrit dans la continuité des appels à projets lancés depuis 1999 dans le cadre du programme PRIAMM puis, depuis 2001, du réseau RIAM.

Le Centre National du Cinéma et de l'Image animée (CNC) avait créé en 1999 le programme PRIAMM avec le ministère délégué à l'industrie puis, en 2001 avec les ministères délégués à la recherche et à l'industrie, le réseau RIAM (Recherche et Innovation en Audiovisuel et Multimédia). Dans ce cadre, les subventions attribuées par le CNC ont été, de 1999 à 2006, cofinancées par le ministère délégué à l'industrie. En 2005 et 2006, le CNC a été associé, dans le cadre du réseau RIAM, à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

APPEL OUVERT EN CONTINU

Depuis 2007, le CNC et OSEO sont associés dans le cadre de RIAM. Cette collaboration a notamment permis à RIAM de revenir à une caractéristique essentielle de son fonctionnement historique : l'Appel à projets est ouvert en continu et les porteurs peuvent soumettre des projets à tout moment.

CNC

Le CNC soutient historiquement les projets innovants des PME des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia par un apport financier sous forme de subventions.

OSEO

OSEO a comme mission globale de soutenir l'innovation et la croissance des PME à travers trois métiers complémentaires : la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres en faveur des PME, le financement des investissements des PME aux côtés des établissements bancaires et bien sûr le soutien à l'innovation.

OSEO, pour sa dimension innovation, a pour mission de soutenir le développement économique et la croissance par l'aide à l'innovation, notamment technologique, et de contribuer à la mise en valeur des résultats de la recherche scientifique et technique dans la perspective de créer de nouveaux produits, de nouveaux procédés ou de nouveaux services. OSEO participe à la mobilisation des financements nécessaires à la croissance des entreprises, notamment par l'apport de son expertise. Dans le cadre de cette mission, OSEO peut accorder une aide pouvant représenter jusqu'à 50 % du devis retenu d'un projet.



APPEL A PROJETS 2012-2013

PERIMETRE GENERAL

L'appel à projets concerne l'ensemble des domaines de la production, du traitement, de la distribution et de la publication d'images et de sons, ensemble ou séparément, de manière linéaire et non-linéaire, interactifs ou non.

RIAM a vocation à soutenir les projets d'innovation des entreprises se situant dans ces domaines et débouchant sur de nouveaux services ou nouveaux produits.

Les domaines couverts par l'Appel, de même que les types de projets concernés, sont décrits plus en détail plus bas dans ce document.

MODALITES D'INTERVENTION

Les projets retenus pour financement par RIAM reçoivent une aide mixte composée pour partie de subvention et pour partie d'avance remboursable ou de prêt à taux zéro (PTZi). Les financements sont apportés par OSEO et le CNC. Les parts respectives de subvention et d'avance remboursable ou de prêt à taux zéro sont définies par le CNC et OSEO, sur proposition du Bureau exécutif du RIAM. Cependant, le financement d'un projet pour lequel l'aide demandée est inférieure ou égale à 50 000 €, pourra être constitué uniquement de subvention.

Le Bureau exécutif du RIAM, présidé depuis début 2009 par Jean Gaillard, est composé d'experts professionnels et de représentants du ministère chargé de l'industrie, de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et de l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC).

Il contribue à la définition de l'Appel à projets et examine les dossiers de demande déposés dans ce cadre.

NATURE DES PROJETS & DEPENSES FINANCEES

Les projets financés peuvent comprendre d'une part : études de faisabilité technique, recherche de partenaires, préparation du lancement industriel du nouveau produit ou service ; d'autre part : conception et définition du projet, r&d nécessaire à sa réalisation, prototypes ou maquettes, dépôt ou extension de brevets.

L'assiette du projet retenue pour son financement comprend les dépenses internes ou externes nécessaires à la réalisation de celui-ci.

INTENSITE DE L'AIDE ACCORDEE

Les taux d'intervention appliqués se situent dans l'encadrement communautaire des aides à la RDI (Recherche et Développement Innovation) : <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:C:2006:323:SOM:FR:HTML>

Ces taux sont par définition variables en fonction de différents paramètres : la nature de la R&D réalisée dans le programme d'innovation et sa distance au marché, la taille de l'entreprise, le niveau de risque, le caractère collaboratif ou non du projet, les parts relatives de subvention et d'avance remboursable.



APPEL A PROJETS 2012-2013

Si le projet déposé fait l'objet d'une labellisation d'un pôle de compétitivité, la part relative de subvention dans le total de l'aide accordée sera supérieure.

Nous vous invitons à prendre contact avec le chargé de mission du CNC ou le chargé d'affaires régional OSEO pour une première étude du taux de soutien auquel vous pouvez prétendre.

PORTEURS ELIGIBLES

Cet appel vise à soutenir des projets portés par des PME seules ou en collaboration avec d'autres PME. On entend par PME : toute entreprise de droit français d'un effectif inférieur à 2000 personnes, non détenue majoritairement par un groupe de plus de 2000 personnes. Seront considérées comme entreprises les associations et plus généralement toutes les entités exerçant régulièrement une activité économique, indépendamment de leur forme juridique.

Les projets soutenus n'impliquent pas de collaborations avec des laboratoires ou, si ces collaborations existent, la part du laboratoire n'est pas financée par RIAM, sauf dans le cas où le laboratoire intervient comme sous-traitant de la PME.

Les projets soutenus peuvent impliquer une collaboration avec une grande entreprise (plus de 2 000 personnes), dans le cadre d'un contrat *Passerelle*.

DOMAINES COUVERTS PAR L'APPEL

FONDAMENTAUX

L'Appel à projets et la démarche du Bureau Exécutif sont nourris par un travail d'étude et d'analyse réalisé à différents moments-clés de la vie de RIAM. Une première étude avait été réalisée en 2006 par Intuneo, cabinet de consultants dirigé par Jean-Noël Portugal. Ce travail d'étude a été renouvelé en 2009. Ce document est présenté en annexe. Il nourrit la réflexion d'OSEO, du CNC et du Bureau Exécutif pour l'appréciation des domaines couverts par l'Appel et de leur potentiel d'innovation.

DOMAINES

Prenant en compte les remontées des porteurs de projets, RIAM a procédé à une refonte de son Appel à projets, aboutissant au présent du document, que RIAM a souhaité plus simple et plus compact que les Appels antérieurs.

L'appel à projets concerne les domaines des contenus audiovisuels, cinématographiques, ludo-éducatifs, des jeux vidéo, que ceux-ci soient linéaires ou non, avec ou sans interactivité, collaboratifs ou non, en situation de mobilité ou non.

Ces domaines, relativement facilement identifiés comme « audiovisuel, multimédia, jeu vidéo » à l'origine de RIAM il y a dix ans, sont aujourd'hui en évolution constante.



APPEL A PROJETS 2012-2013

Les projets d'innovation porteront sur le développement de technologies ou d'usages associés visant à :

- La production, la création et la distribution de ces contenus
- Leur publication, présentation, édition, diffusion par tout type de moyens et dans tout type de contextes : lieux et environnements dédiés ; Internet ; médias conventionnels et nouveaux médias.

Les projets d'innovation pourront concerner des applications, produits et services professionnels ou destinés au grand public.

Ils porteront notamment sur :

- Outils, moyens et services de gestion de création, production et distribution
- Outils, moyens et services de diffusion et publication
- Outils, moyens et services visant à rendre possible la création, production, distribution, diffusion ou publication simultanément sur plusieurs médias
- Nouvelles expériences du spectateur ou de l'utilisateur final fondée sur, ou rendue possible par une innovation technologique
- Interfaces logicielles et matérielles
- Technologies des réseaux, du traitement d'image et du son, de l'évaluation de la qualité
- Technologies de la mobilité, y compris géolocalisation
- Technologies de la sécurité des contenus et des accès
- Technologies d'enrichissement des contenus
- Technologies de la collaboration.
- Usages ou services innovants reposant sur l'exploitation de données publiques ou rendues publiques.
- Protection des données privées

Une attention particulière sera portée aux projets mettant en évidence, de manière concrète et vérifiable, le bénéfice apporté par le projet en termes d'impact énergétique et environnemental.

Il convient d'insister sur le fait que RIAM n'a pas vocation à soutenir la production, création, distribution ou diffusion des œuvres ou contenus eux-mêmes. RIAM a vocation à accompagner les projets d'innovation des entreprises se situant dans les domaines ci-dessus et débouchant sur de nouveaux services ou nouveaux produits.



APPEL A PROJETS 2012-2013

TYPE DE PROJETS POUVANT ETRE FINANCES

Toutes les phases d'un projet d'innovation, depuis la phase de formulation jusqu'à la phase finale de développement, peuvent être retenues.

Il s'agira :

- de projets visant à intégrer dans l'activité de l'entreprise des technologies innovantes dont la base scientifique a déjà été établie et dont on évalue un impact fort en termes de croissance et de productivité,
- de projets visant au lancement de nouveaux produits, procédés ou services innovants présentant des perspectives concrètes de commercialisation et s'appuyant sur des technologies innovantes dont la base scientifique est établie,
- de projets favorisant, par une démarche expérimentale, l'exploration de nouvelles organisations des activités de production, distribution, édition, publication ou diffusion et l'analyse de leurs retours d'usage. Ces projets doivent permettre d'en évaluer la faisabilité et la viabilité techniques et économiques sur un terrain d'expérimentations commun à plusieurs entreprises.

PROCEDURE D'EVALUATION

L'instruction et la sélection des projets se déroulent selon les quatre étapes ci-dessous :

Avant de déposer votre dossier, vous êtes invités à prendre contact avec le chargé de mission du CNC ou le chargé d'affaires régional OSEO

- Validation de l'éligibilité de la demande par le CNC et OSEO

Cette validation est effectuée par les chargés de mission CNC et les chargés d'affaires OSEO

- Expertise des projets

Après réception du dossier complet de demande, le projet est soumis pour expertise scientifique et technico-économique à au moins un expert indépendant. Les modalités d'expertise reposent sur les principes suivants :

L'expert identifié par les chargés de mission du CNC ou de OSEO s'engage à signer un engagement de secret.

Un des membres du Bureau exécutif du réseau RIAM est désigné comme rapporteur du projet en parallèle de la désignation de l'expert et a pour mission de présenter l'ensemble du dossier, accompagné de l'expertise, aux autres membres du Bureau exécutif du réseau RIAM.

- Examen des projets par le Bureau exécutif du réseau RIAM

L'évaluation des projets par le Bureau exécutif du réseau RIAM est menée dans le respect des règles de déontologie et de confidentialité.



APPEL A PROJETS 2012-2013

Au cours de ses réunions, le Bureau exécutif du réseau RIAM formule un avis motivé sur chaque projet, et une proposition pour l'aide susceptible d'être attribuée aux projets retenus.

Dès le compte-rendu de la réunion du Bureau exécutif approuvé et visé par le président du réseau RIAM, un courrier est adressé aux porteurs des projets examinés leur indiquant si leur dossier est retenu, ajourné ou rejeté.

- **Mise en œuvre des financements**

Les projets retenus par le Bureau exécutif du réseau RIAM sont transmis aux directions régionales dont relèvent géographiquement les porteurs des projets, accompagnés de l'avis du Bureau exécutif du réseau RIAM.

OSEO valide les données financières du projet et de l'entreprise et présente les projets, pour examen, aux Commissions Régionales d'Attribution des Aides à l'Innovation.

Le montant définitif des aides est déterminé conjointement par les responsables innovation des directions régionales OSEO et le CNC. Le financement est ensuite mis en œuvre par OSEO, sous réserve que l'approche financière conclut à la capacité de l'entreprise à porter ce projet.

Les bénéficiaires en sont informés par un courrier qui leur est adressé par les décideurs innovation des directions régionales d'OSEO. Les conditions de versement de l'ensemble des financements, dont les modalités et le planning de remboursement de la partie « avance remboursable » de l'aide font l'objet d'un contrat cosigné par OSEO et les bénéficiaires.

SUIVI DES PROJETS

Chaque projet financé fait l'objet d'un suivi scientifique et technico-économique pouvant conditionner le versement des différentes tranches de l'aide accordée.

Une visite d'étape sur site est organisée conjointement par le chargé d'Affaires régional OSEO et le chargé de mission du CNC afin de valider les phases d'exécution du projet selon le calendrier prévisionnel annexé au contrat de financement.

Le suivi financier des projets sera effectué par OSEO.